



Règlement concours MasterCard Gold

Article 1 - Dénomination

Banque Internationale à Luxembourg SA ci-après dénommée « la Banque » organise un jeu-concours gratuit, intitulé « MasterCard Gold - Nous vous remboursons vos dépenses de vacances » dont les modalités sont décrites ci-après.

Article 2 - Durée

Le présent concours est organisé du 22 juin au 24 août 2013.

Article 3 : Participation au jeu

Toute personne titulaire d'une MasterCard Gold émise par la Banque participe au concours. Les personnes ne souhaitant pas participer peuvent en informer la banque par courrier à Banque Internationale à Luxembourg – Marketing Operations – 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg. Les employés de la Banque Internationale à Luxembourg et de ses filiales ne peuvent pas participer à ce concours.

Article 4 : Modification

La Banque se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent, et, en conséquence d'apporter des modifications au présent règlement.

Article 5 : Responsabilité

Banque Internationale à Luxembourg SA ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute conséquence inhérente aux modalités d'organisation de ce concours.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « MasterCard Gold - Nous vous remboursons vos dépenses de vacances » vous offre la chance de gagner un des prix renseignés sous l'article 7.

Toute personne titulaire d'une MasterCard Gold émise par la Banque utilisée pendant la période référencée sous l'article 2 gagne une chance de se faire rembourser ses achats à concurrence des dépenses consenties avec la carte MasterCard Gold BIL entre le 22 juin et le 24 août 2013.

Banque Internationale à Luxembourg SA s'engage à ne pas divulguer le nom des gagnants sans leur consentement préalable.

Les personnes ne souhaitant pas participer au concours peuvent en informer la banque par courrier à Banque Internationale à Luxembourg – Marketing Operations – 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg.



Article 7 : lots

Les lots qui seront attribués à l'issue de ce concours sont les suivants :

- 1^{er} lot : remboursement des dépenses de vacances jusqu'à concurrence de 5.000 €
- 2^e lot : remboursement des dépenses de vacances jusqu'à concurrence de 3.000 €
- 3^e lot : remboursement des dépenses de vacances jusqu'à concurrence de 2.000 €

Article 8 : Attribution des lots

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort dans le courant du mois de septembre 2013 et avertis personnellement.

Les gains seront attribués par la Banque via un mouvement créditeur sur le compte courant du client auquel la carte MasterCard Gold est rattachée.

Article 9 : Communications

Les gagnants seront avertis personnellement par courrier postal suivant les instructions que le client a préalablement communiquées à la banque.

Article 10 : Données à caractère personnel

La Banque informe ses clients que leur données seront traitées aux bonnes fin d'organisation de ce concours.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

En cas de litige, seuls les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront compétents.

Article 12 : Acceptation et publication du règlement

La participation à ce concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude Carlos Calvo, 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.